

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2013

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2013/5-C
21 mai 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR LE RÔLE DU PAM DANS LE SYSTÈME D'AIDE HUMANITAIRE

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, GVA*: Mme L. Landis tél.: +41-22-917 8567

Directeur des services d'urgence, M. D. Kaatrud tél.: 066513-2203
OME**:

Conseiller pour les programmes, M. B. Lander tél.: +41-22-917 8360
OME***:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645/2558).

* Bureau de liaison de Genève

** Division de la préparation aux situations d'urgence

*** Sous-Division de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise

RÉSUMÉ

Les crises humanitaires aiguës qui se sont multipliées l'année passée ont lourdement pesé sur la capacité des organisations humanitaires à une période où la crise financière mondiale limitait les ressources disponibles pour appuyer les interventions internationales. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, ces organisations ont entrepris un examen détaillé des dispositifs convenus à la suite de l'initiative de réforme de l'aide humanitaire menée en 2005–2006. Le Programme de transformation établi à l'issue de ce processus vise à rendre les interventions humanitaires futures plus efficaces en améliorant l'encadrement et la coordination, en clarifiant les responsabilités et en agissant plus rapidement. Partant de l'expérience acquise depuis 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du système d'action groupée et des enseignements tirés de plusieurs crises humanitaires soudaines de grande ampleur, ce programme a mis en évidence la nécessité, pour le système humanitaire, de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux acteurs, ainsi que l'importance cruciale de la responsabilité envers les populations touchées par ces crises.

Le PAM a joué un rôle central tout au long de cet examen, apportant des connaissances pratiques et techniques tirés de son expérience, en particulier dans les domaines de l'évaluation des besoins, de la préparation et de l'alerte rapide, de la gestion des modules d'action groupée, et de l'intervention rapide. Son action, en collaboration avec des partenaires opérationnels, a contribué à ce que les protocoles destinés à la mise en place, à l'encadrement et à la coordination des opérations à l'échelle du système, élaborés dans le cadre du Programme de transformation, contiennent des conseils pratiques et renforcent l'engagement collectif. Une fois ces protocoles achevés, le PAM a codirigé l'élaboration d'une stratégie destinée à diffuser et à appliquer le Programme de transformation sur le terrain. La mise en œuvre est déjà en cours dans plusieurs pays et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2013 et au-delà.

En consultation avec ses partenaires, le PAM renforce son rôle de chef de file des modules mondiaux de la logistique et des télécommunications d'urgence ainsi que sa participation à la direction du module mondial de la sécurité alimentaire aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le PAM fournit un appui technique, des formations et des conseils aux modules nationaux, en déployant du personnel supplémentaire si nécessaire. Le système d'action groupée est le principal cadre de coordination des interventions humanitaires, et le PAM est déterminé à exercer ses responsabilités d'encadrement de façon intégrée et à participer à d'autres modules afin d'harmoniser les programmes sur le terrain.

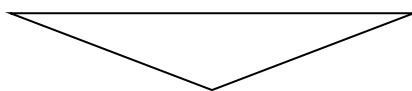
Le présent rapport souligne également le rôle moteur que joue le PAM en matière de responsabilité envers les populations touchées et de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Au sein du Comité permanent interorganisations, le PAM a été l'un des principaux instigateurs des efforts visant à concrétiser les engagements pris par les chefs de secrétariat des organismes représentés appelant à améliorer l'obligation redditionnelle dans l'ensemble de leurs organisations respectives, notamment lors de la mise en œuvre des

opérations. Ces efforts ont consisté en particulier à élaborer des mécanismes de retour d'information et de gestion des plaintes, des politiques, des orientations et des actions de communication transparentes à l'intention des populations bénéficiaires.

Durant l'année écoulée, le PAM a montré qu'il était fermement décidé à collaborer avec des partenaires pour améliorer l'encadrement, la coordination et la responsabilité dans l'ensemble du système humanitaire, conformément au Programme de transformation. Le PAM poursuivra en ce sens, tout en restant concentré sur le mandat fondamental qui est le sien, à savoir assurer une assistance alimentaire aux populations vulnérables aussi efficacement que possible.

Le PAM a été l'un des principaux architectes du nouveau système d'aide humanitaire. Aux côtés de ses partenaires du Comité permanent interorganisations, il a présidé des comités, formulé des positions communes et élaboré des stratégies, des protocoles et des modules de référence afin de mettre en pratique le Programme de transformation. Au cours de l'année qui vient, le PAM et d'autres organismes mettront en place ce programme dans les bureaux de pays, en veillant à ce que tous les acteurs et responsables des modules en aient pleinement connaissance et en facilitent la mise en œuvre.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire" (WFP/EB.A/2013/5-C).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

CONTEXTE

1. Le présent document fournit: i) une actualisation du rapport présenté au Conseil à sa session annuelle de 2012¹; ii) des informations sur la récente initiative de réforme entreprise au sein du Comité permanent interorganisations; et iii) des informations issues du Rapport annuel de 2012 présenté au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)².
2. Ce document offre l'occasion d'inviter le Conseil à soutenir l'engagement du PAM en faveur de la réforme de l'aide humanitaire, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de transformation établi par le Comité permanent interorganisations.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉFORME DE L'AIDE HUMANITAIRE

Programme de transformation établi par le Comité permanent interorganisations

3. Le 13 décembre 2012, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont approuvé les protocoles associés au Programme de transformation:
 - Document de réflexion relatif à la "direction renforcée";
 - Définition et procédures relatives au lancement d'une intervention humanitaire d'urgence de niveau 3³ à l'échelle du système;
 - Présentation de l'application pratique de la "direction renforcée";
 - Module de référence pour la coordination sectorielle; et
 - Présentation du cycle des programmes d'action humanitaire.
4. Les chefs de secrétariat ont signé une lettre conjointe accompagnant ces documents pour informer les coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays. Ils ont instauré un groupe de pilotage à l'échelon des directeurs, dirigé par le PAM et InterAction⁴, avec pour mission de planifier l'application des protocoles sur le terrain. Le groupe de pilotage a réglé les derniers détails de cette mission au premier trimestre de 2013 et transmis son plan d'action au Groupe de direction pour la gestion des crises afin que celui-ci en gère la mise en œuvre.
5. Au premier trimestre de 2013, sous la houlette du PAM, trois protocoles supplémentaires ont été présentés au Comité permanent interorganisations pour approbation:
 - *Concept paper on the Inter-Agency Rapid Response Mechanism* (Document de réflexion sur le mécanisme interorganisations d'intervention rapide);

¹ WFP/EB.A/2012/5-C.

² WFP/EB.1/2013/4.

³ Le niveau 3 désigne une crise soudaine de grande ampleur qui appelle une intervention à l'échelle du système de la part de la communauté d'aide humanitaire

⁴ Représentant des organisations non gouvernementales (ONG) des États-Unis d'Amérique au sein du Comité permanent interorganisations.

- Cadre commun de renforcement des capacités aux fins de la préparation aux situations d'urgence; et
 - Cadre opérationnel de responsabilité envers les populations touchées.
6. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies dirige actuellement l'élaboration d'un module de référence qui donnera des indications sur les différentes composantes entrant dans le cycle des programmes d'action humanitaire. Parallèlement à la mise au point définitive de ces protocoles, l'attention se porte sur la mise en œuvre du Programme de transformation.
 7. Même si le Programme de transformation et ses protocoles ont été conçus à l'origine pour améliorer l'intervention humanitaire en cas de crise soudaine de grande ampleur, on constate, au sein du Comité permanent interorganisations, un large consensus sur le fait que ces instruments doivent être appliqués dans toutes les opérations humanitaires. Le resserrement de la coordination est utile dans toutes les crises complexes et en cas de catastrophe naturelle même si ces chocs ne sont pas classés en niveau 3.
 8. En 2012 et au début de 2013, des hauts responsables du PAM ont pris part à des missions organisées par le Comité permanent interorganisations au Myanmar, au Soudan du Sud et au Tchad, afin de valider les protocoles associés au Programme de transformation. Les constatations issues de ces missions ont fait ressortir qu'il était nécessaire de collaborer avec les équipes de pays humanitaires et les modules d'action groupée en vue de mettre en place des structures de coordination et d'encadrement. Les missions ont contribué à préciser les protocoles et ont débouché sur l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation visant à permettre aux coordonnateurs de l'action humanitaire et aux équipes de pays d'évaluer l'encadrement, la coordination et la prise de décisions à l'échelle des pays. L'objectif final est d'améliorer l'encadrement et la coordination, de clarifier les responsabilités et d'agir plus rapidement.
 9. Plusieurs coordonnateurs de l'action humanitaire et équipes de pays ont demandé du soutien pour mettre en œuvre le Programme de transformation. Le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont déjà dépêché une mission d'appui à Khartoum, et des missions analogues sont attendues en 2013, conformément à la stratégie d'exécution du Programme de transformation suivie par le Groupe de direction pour la gestion des crises. Une simulation à l'échelle du système d'une intervention de niveau 3 est programmée pour juin 2013, avec le concours du Gouvernement suisse. Le PAM offre des capacités de gestion des simulations pour aider à concevoir et à conduire cette activité; ces capacités sont issues de l'exercice de simulation d'intervention de grande ampleur qu'il avait mené et de son initiative en faveur de la préparation aux situations d'urgence.
 10. Dans la stratégie d'exécution, il est recommandé d'adopter une politique de formation de formateurs pour faire connaître le Programme de transformation à un large public sur le terrain et aux partenaires clés (donateurs, gouvernements nationaux, responsables des modules d'action groupée, organismes régionaux, etc.). Nombre de ces acteurs deviendront des catalyseurs du changement, en particulier dans les pays auxquels, d'après les directeurs des programmes d'urgence, il convient d'accorder une attention accrue. Dans ces pays, les équipes de pays humanitaires seront encouragées à réaliser des auto-évaluations et bénéficieront de missions d'appui ou de formations supplémentaires afin de combler certaines lacunes.
 11. Le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a préconisé de constituer un secrétariat interorganisations de petite dimension pour concevoir de nouveaux outils pédagogiques ou modifier ceux en place, en tenant compte des informations remontées par les acteurs présents sur le terrain. Un outil de suivi simple et des points de référence seront

élaborés pour rendre compte de l'avancement du Programme de transformation. Au final, chaque organisme sera responsable de l'intégration du Programme de transformation dans ses propres dispositifs et formations.

12. En sa qualité de chef de file ou de co-chef de file de trois modules d'action groupée, le PAM collabore avec des organismes qui se trouvent à la tête d'autres modules pour veiller à ce que les politiques, les modes opératoires normalisés et les programmes de formation soient en phase avec le Programme de transformation. Le Groupe de travail du PAM chargé des questions relatives à l'action groupée se réunit une fois par mois sur convocation du Directeur des services d'urgence pour permettre aux personnes concernées d'échanger leurs expériences et de formuler des positions communes sur des questions telles que la coordination intersectorielle, les mesures de préparation et le suivi de la performance. Le Programme de transformation est ainsi intégré dans les mécanismes de gestion et d'appui opérationnel que les modules mondiaux proposent sur le terrain. Les orientations et les politiques internes sont passées en revue et seront adaptées de sorte qu'elles respectent les protocoles associés au Programme de transformation.

Programme de transformation et intervention d'urgence de niveau 3 en République arabe syrienne

Le 17 janvier 2013, après concertation entre les directeurs des programmes d'urgence des membres du Comité permanent interorganisations et les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein de celui-ci, le Coordonnateur des secours d'urgence a lancé une intervention de niveau 3 à l'échelle du système pour faire face à la crise humanitaire sévissant en République arabe syrienne. Les modules de la logistique et des télécommunications d'urgence avaient déjà été mobilisés. À la suite des consultations menées avec le Gouvernement, toutefois, aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour mettre en œuvre le modèle convenu d'encadrement de l'aide humanitaire, constituer une équipe de pays humanitaire et faire entrer en jeu d'autres modules. Cette situation montre combien il est nécessaire de replacer les protocoles en contexte et de les adapter à chaque situation, tout en maintenant l'objectif fondamental consistant à mettre en place une intervention humanitaire plus solide et plus rapide. Les enseignements tirés de cette expérience apporteront des éléments d'information susceptibles d'être exploités dans la stratégie d'exécution du Programme de transformation. Le PAM a déployé dans la région du personnel formé aux interventions de niveau 3 et lancé des activités destinées à appuyer les modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, parallèlement à ses opérations de distribution de produits alimentaires.

Point sur les modules d'action mondiaux dirigés ou codirigés par le PAM ainsi que sur les services humanitaires communs assurés par le PAM

⇒ *Logistique*

13. En tant que chef de file du module de la logistique, le PAM a appuyé les activités humanitaires menées à Haïti, en Libye, au Mozambique, au Pakistan, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, dans le Sahel, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, en fournissant des services de coordination et de gestion aux organisations non gouvernementales (ONG), aux organismes des Nations Unies et aux gouvernements partenaires. Pour soutenir les activités jugées essentielles pour les communautés touchées par des catastrophes, des conflits et une insécurité prolongée, le PAM a coordonné les services de logistique communs – notamment l'approvisionnement en carburant ainsi que le transport terrestre et maritime et le transport par barge ou par hélicoptère – pour le compte de plus de 60 organisations humanitaires. Ainsi, face à l'instabilité de la situation au Soudan du Sud, le module de la

logistique a mis en place un mécanisme commun permettant de coordonner les actions de la communauté d'aide humanitaire et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), afin de garantir un minimum de disponibilité des transports routiers dans l'État de Jonglei. En mars 2013, le module a organisé quatre convois escortés par la MINUSS, qui ont utilisé 59 camions pour transporter des marchandises au nom d'organisations humanitaires parmi lesquelles se trouvaient Catholic Relief Services, INTERSOS, Plan international, Peace Winds Japan, Polish Humanitarian Action, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM.

14. Pour que chaque intervention d'urgence puisse accéder au personnel et au savoir-faire appropriés en matière de logistique et de coordination, le PAM finance neuf postes affectés au module de la logistique, au titre du budget administratif et d'appui aux programmes. Il assure également un appui au moyen d'autres mécanismes de financement, notamment dans le cadre d'opérations spéciales. En 2012, 15 de ces opérations ont bénéficié de composantes mises en place par le module de la logistique en Haïti, en Libye, au Mozambique, au Pakistan, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, dans le Sahel, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Une stratégie sur trois ans, élaborée en consultation avec des donateurs et des partenaires humanitaires, décrit la mise en place sur le terrain du mandat défini par le Comité permanent interorganisations pour le module de la logistique, les objectifs stratégiques de celui-ci et les activités à mener pour atteindre ces derniers.
15. L'application pour le suivi des articles de secours (RITA) a été expérimentée avec succès et est utilisée par le module de la logistique au Soudan du Sud. Le personnel du PAM et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (le partenaire du module pour la mise en commun des moyens de transport) se sert de cette application pour suivre les services procurés à l'ensemble de la communauté d'aide humanitaire. Des mesures préliminaires ont aussi été prises en vue de la mise en service de l'application RITA en République arabe syrienne pour mettre en commun le transport, l'entreposage ainsi que le suivi et l'établissement des rapports si le besoin s'en faisait sentir. Le module de la logistique a formé sept fonctionnaires de l'OIM et trois membres du personnel du PAM à l'utilisation de cet outil.

⇒ *Télécommunications d'urgence*

16. Donnant suite aux recommandations issues des évaluations consacrées par le Comité permanent interorganisations au système d'action groupée, et conformément au Programme de transformation, le PAM a créé une cellule d'appui au module mondial des télécommunications d'urgence pour combler les lacunes relevées dans les services des technologies de l'information et des communications (TIC) et répondre aux besoins connexes de la communauté d'aide humanitaire. La cellule d'appui a plusieurs fonctions: i) renforcer la gamme et la qualité des services des TIC pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise; ii) adapter les outils et les activités du module des télécommunications d'urgence aux protocoles associés au Programme de transformation; iii) améliorer l'orientation des opérations sur le terrain ainsi que la capacité locale et régionale d'intervention d'urgence; et iv) développer les partenariats public-privé.
17. Des ressources humaines ont été identifiées pour répondre aux engagements inscrits dans le mécanisme interorganisations d'intervention rapide, qui exigent un déploiement dans les 72 heures. Parmi ces ressources figurent des fonctionnaires du cadre organique et des personnes détachées par des ONG et d'autres organismes des Nations Unies pour veiller à ce que les points de vue de l'ensemble de la communauté d'aide humanitaire soient pris en compte dans les interventions d'urgence sur le terrain. La cellule d'appui au

module mondial des télécommunications d'urgence devrait être pleinement opérationnelle à la mi-2013, et elle compte déjà dans son effectif des personnes détachées de l'UNICEF et de World Vision. Un membre du personnel de l'Agence suédoise pour la protection civile détaché auprès du module des télécommunications d'urgence du PAM pendant trois mois a dirigé et coordonné l'élaboration d'un catalogue de prestations, qui propose à la communauté d'aide humanitaire des services tels que les communications de sécurité, les communications vocales et la connectivité des données, l'assistance aux utilisateurs, la coordination et la gestion de l'information.

⇒ *Sécurité alimentaire*

18. En 2012, le module mondial de la sécurité alimentaire a déployé des capacités d'intervention immédiate dans le cadre de 11 opérations et missions d'appui pour aider les modules nouvellement créés ou déjà en place dans les pays, en renforçant leur notoriété, leur présence et leur efficacité. Vingt pays ont bénéficié de cette assistance, dont l'Égypte, la Libye et des pays du Sahel. D'autres déploiements ont permis d'améliorer les fonctions, les structures ainsi que les orientations et les politiques des modules de la sécurité alimentaire installés dans les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, État de Palestine, Fidji, Mali, République démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Soudan, Timor-Leste et Yémen. Le Kenya, le Pakistan et la Somalie ont également bénéficié d'une aide pour mettre en œuvre l'outil d'auto-évaluation des modules d'action groupée élaboré par le Comité permanent interorganisations dans le cadre du Programme de transformation.
19. En préparation au lancement à l'échelle du système d'une intervention de niveau 3 en République arabe syrienne, le module mondial de la sécurité alimentaire a dépêché deux membres du personnel dans la région afin de prendre contact avec des partenaires actuels et futurs dans ce domaine et de rechercher les moyens de renforcer l'appui si nécessaire. Le module mondial de la sécurité alimentaire était également en contact avec des partenaires se trouvant au Liban et en Turquie, et a participé à des réunions régionales organisées par les modules de la santé et les modules de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène mis en place en Jordanie et au Liban.
20. En mars 2013, le PAM a indiqué qu'il serait bon d'affecter un coordonnateur international du secteur de la sécurité alimentaire en Turquie, afin d'améliorer la gestion de l'information ainsi que la coordination des évaluations entre les parties prenantes. Cette préconisation faisait suite à d'autres propositions tendant à resserrer la coordination avec les partenaires qui prévoyaient de participer aux opérations à mener en République arabe syrienne mais qui n'étaient pas encore présents dans le pays.
21. Le module mondial de la sécurité alimentaire s'est employé, avec le concours d'autres partenaires du Comité permanent interorganisations, à définir des moyens d'intervention de niveau 3 s'inscrivant dans le cadre établi par ce comité. Aux côtés du module mondial de la santé, le module mondial de la sécurité alimentaire a codirigé l'élaboration, au sein du module de référence du Comité permanent interorganisations, de la composante relative au suivi des performances en matière de coordination. Cette composante porte sur la coordination des différents modules à l'échelle des pays et comporte deux éléments: i) la liste de vérification pour la mobilisation des modules d'action groupée, qui consiste à suivre le lancement et la mise en œuvre d'une intervention de niveau 3; et ii) le rapport des performances en matière de coordination, qui sert à auto-évaluer la qualité des activités des modules et les produits obtenus.

22. Pour guider plus efficacement les responsables des modules de la sécurité alimentaire, quatre groupes de modes opératoires normalisés ont été élaborés en 2012 sur les sujets suivants: affectation anticipée de membres du personnel aux modules de la sécurité alimentaire nationaux, affectation de membres du personnel aux modules de la sécurité alimentaire, gestion des fonds humanitaires communs et gestion des missions d'appui renforcé.

⇒ *Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies*

23. Le réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies est un outil de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise qu'utilise le PAM pour faciliter la constitution par la communauté d'aide humanitaire de stocks stratégiques; il procure des solutions complètes de gestion des filières d'approvisionnement à 56 organismes des Nations Unies et à des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Les installations et les services qu'offre ce réseau permettent aux partenaires concernés de coordonner leurs activités, d'accorder la priorité aux envois destinés aux situations de crise, de se prêter mutuellement des articles stockés, de bénéficier d'un accès immédiat à des marchandises et à des solutions clés en main, de mettre en commun des dispositifs d'appui logistique et de réduire le plus possible les coûts lors des interventions d'urgence.
24. En 2012, le réseau des entrepôts des Nations Unies a géré des articles non alimentaires d'une valeur supérieure à 87 millions de dollars É.-U. sur cinq sites répartis à travers le monde, et procuré des solutions complètes de gestion des filières d'approvisionnement à ses 56 partenaires humanitaires. Trois cents expéditions ont été acheminées dans 60 pays pour un volume de 17 000 mètres cubes d'articles de secours, soit une valeur totale en marchandises et en services logistiques fournis aux partenaires humanitaires évaluée à 28 millions de dollars. En 2012, les principales interventions se sont déroulées en République arabe syrienne, à destination de laquelle l'entrepôt de fournitures humanitaires de Doubaï a organisé 39 expéditions pour appuyer les activités de secours, ainsi qu'au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger, où l'entrepôt situé au Ghana a expédié 26 envois de médicaments, de compléments alimentaires et de matériaux pour la construction d'abris afin de faire face à la crise du Sahel.
25. Les capacités de préparation et d'intervention du réseau ont été renforcées l'année dernière à la suite de la remise en état du site de San Vito et d'un centre de formation situé à proximité de Brindisi (Italie), et grâce à la signature avec le Gouvernement espagnol d'un accord de base relatif à l'installation d'un entrepôt à Las Palmas destiné aux interventions d'urgence en Afrique de l'Ouest et dans les Amériques.
26. Le réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies a également noué un partenariat régional stratégique avec le Système logistique d'urgence en cas de crise mis en place par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), système qui avait été institué en 2012 pour renforcer la préparation aux catastrophes et la capacité d'intervention, et dont l'entrepôt de fournitures humanitaires en Malaisie gère le stock de secours. Ce partenariat apportera aux pays de l'ASEAN des ressources leur permettant d'intervenir conjointement et de s'entraider en cas de crise.

⇒ *Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies*

27. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) permettent à la communauté d'aide humanitaire d'accéder de manière sûre et fiable aux populations vulnérables pendant les situations d'urgence et les opérations prolongées. Les longues distances, le mauvais état des routes ainsi que le manque de services aériens effectués en

conformité avec les normes minimales de sécurité aérienne font de l'UNHAS un partenaire essentiel pour mettre en œuvre les secours humanitaires.

28. En 2012, le PAM a géré des opérations de l'UNHAS dans les pays suivants: Afghanistan, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Iraq, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Yémen. L'UNHAS est intervenu sur 273 sites, a transporté 353 365 passagers et 1 919 tonnes de marchandises et a procédé à 930 évacuations pour des raisons médicales ou des questions de sécurité. Grâce à une flotte de 50 avions stationnés dans 13 pays et à des systèmes bien établis, l'UNHAS est devenu le principal moyen de transport aérien des 1 120 organisations humanitaires qui l'utilisent pour accéder aux bénéficiaires se trouvant dans des zones isolées.

RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ACTION HUMANITAIRE

Contribution du PAM au réservoir de coordonnateurs de l'action humanitaire

29. Fin 2012, le réservoir de coordonnateurs de l'action humanitaire comptait quatre membres du personnel du PAM: deux d'entre eux étaient originaires de pays n'appartenant pas à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les deux autres, dont une femme, provenaient de pays de l'OCDE. Vers la fin de 2012 toujours, en réponse à une demande du Coordonnateur des secours d'urgence appelant à une plus grande proportion de femmes expérimentées au sein du réservoir, deux autres collaboratrices ont été proposées; les intéressées devraient bénéficier d'une formation en vue de leur intégration.
30. Dans le cadre du Programme de transformation, un fichier de coordonnateurs de l'action humanitaire de niveau 3 a été constitué en 2012. L'un des deux responsables du PAM de classe D2 figurant dans ce fichier a pris sa retraite depuis; des hauts responsables supplémentaires seront proposés dans la perspective d'une intégration en 2013.
31. Le PAM compte aujourd'hui sept membres de son personnel parmi les coordonnateurs résidents et propose au centre d'évaluation des candidats supplémentaires susceptibles de rejoindre le réservoir.

⇒ *Amélioration des fichiers de personnel à déployer en cas d'urgence*

32. Un groupe de travail sur la formation en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, mis sur pied par le PAM, a élaboré une approche stratégique comprenant un dispositif de présélection des candidats à déployer en cas de crise et un programme complet de formation aux interventions d'urgence.
33. En collaboration avec la Division des ressources humaines, la Division de la préparation aux situations d'urgence a affecté des fonds à l'intégration, dans le système institutionnel StaffNet du PAM, d'un dispositif de présélection des fonctionnaires à dépêcher lors des interventions majeures coordonnées par le Siège. Parmi les aménagements apportés à StaffNet figurent l'amélioration des fonctions de recherche et le renforcement des capacités dont disposent les responsables pour identifier le personnel qualifié selon les régions. L'achèvement du projet est fixé en décembre 2013, sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes pour mettre sur pied une cellule d'appui en vue de l'établissement du fichier de personnel à déployer en cas d'urgence.

34. Pour améliorer le processus de sélection des candidats, la cellule d'appui au module mondial de la logistique a enrichi en 2012 son fichier de personnel à déployer, en lui ajoutant des historiques personnels plus détaillés et un processus d'évaluation systématique à l'issue des missions. À partir d'un fichier élargi composé de 44 noms, cette cellule a déployé du personnel au Kenya, aux Philippines, en République démocratique du Congo, dans le Sahel, au Soudan du Sud et en Thaïlande.
35. Les fonctionnaires principaux chargés de la logistique affectés à la cellule doivent se tenir prêts à intervenir en qualité de coordonnateurs sectoriels en cas d'urgence de niveau 3. Actuellement, quatre chargés de la logistique appartenant à la cellule d'appui au module mondial de la logistique et sept autres membres du personnel du PAM peuvent être dépêchés sur place en cas de crise de niveau 2; cinq coordonnateurs se trouvent déjà sur le terrain.
36. Pour accroître les effectifs susceptibles d'être déployés en cas d'intervention humanitaire, notamment dans les situations d'urgence de niveau 3, des consultants expérimentés ont reçu une formation dans le cadre d'un programme organisé par le module mondial de la sécurité alimentaire. Plusieurs d'entre eux ont déjà été envoyés sur site en renfort. Ainsi, un expert de World Vision a été dépêché pendant trois mois pour aider le coordonnateur régional de l'action humanitaire en poste à Dakar à appliquer les stratégies et les dispositifs de coordination, en particulier en concevant un outil de suivi destiné à mesurer les produits effectifs et prévus obtenus par les modules nationaux dans la région. Au Mali, une mission d'appui a collaboré avec le PAM et la FAO afin de renforcer les infrastructures de coordination et de gestion de l'information, ce qui a abouti à la mise en service d'un module national de la sécurité alimentaire en mars 2012.

⇒ *Mesures de sécurité*

37. La Division de la sécurité sur le terrain assure la sûreté et la sécurité des opérations du PAM. En 2012, l'instabilité et la complexité de certaines situations en matière de sécurité ont nécessité un appui renforcé; des ressources ont été déployées sur de nombreux sites, notamment pour faire face aux crises sévissant en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et dans le Sahel.
38. La Division de la sécurité sur le terrain et le Département des opérations ont mis au point des évaluations des risques conjoints. L'analyse de la sécurité a permis, dans le cadre des stratégies de gestion des crises, de répertorier les issues probables et possibles de certains événements, de dispenser des conseils quant aux interventions à envisager et de réduire le plus possible les répercussions sur les bénéficiaires et le personnel du PAM. Des formations en matière de sécurité ont aidé l'ensemble du personnel à éviter les comportements susceptibles de compromettre sa sûreté et sa sécurité, et à mieux préparer ses mesures de sécurité.

AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ, DE L'INFORMATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

⇒ *Responsabilité envers les populations touchées*

39. Faisant suite à son engagement relatif à la responsabilité envers les populations touchées, tel que convenu en décembre 2011 par les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations, le PAM a codirigé aux côtés de World Vision l'équipe spéciale mise en place par le Comité sur le sujet. Le PAM a en outre créé un groupe interdivisions dirigé par la Division des politiques, des programmes et

de l'innovation pour renforcer la transparence à l'égard des populations concernées dans tous les secteurs couverts par les programmes et dans toutes les divisions du PAM. En 2012, le PAM, la FAO et le module mondial de la sécurité alimentaire ont conduit une évaluation de la responsabilité envers les populations touchées dans l'ensemble du secteur de l'action humanitaire au Pakistan (surtout en matière de sécurité alimentaire), dont les résultats ont été exploités par l'équipe spéciale dans son travail. En 2013, le PAM a lancé un programme plus vaste sur la responsabilité envers les populations touchées et la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles, en tirant parti de ses atouts existants et des approches déjà en place.

40. Une ligne directe mondiale installée au Bureau des services de contrôle au Siège du PAM permet de signaler les cas de mauvaise conduite du personnel, des partenaires et des sous-traitants. Les bureaux de pays, notamment ceux de l'Afghanistan, du Kenya, du Pakistan, des Philippines et de la Somalie, ont élaboré des mécanismes de communication des plaintes et d'informations en retour. Des guides et des outils institutionnels visant à renforcer la responsabilité envers les populations touchées sont en cours de conception; ils prévoient notamment la mise en œuvre plus systématique de mécanismes de ce type, et l'adoption d'une approche intégrée vis-à-vis de l'obligation redditionnelle. Cette approche sera mise à l'essai dans le bureau de pays du Mali à l'issue d'une mission d'évaluation de la responsabilité envers les populations touchées, réalisée en mai 2013; elle comprendra un mécanisme de communication des plaintes et d'informations en retour fonctionnant en coordination avec ceux des partenaires coopérants, et une stratégie visant à améliorer la communication avec les populations touchées.

⇒ *Mise en œuvre de la politique en matière de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*

41. La politique du PAM en matière de protection humanitaire, adoptée en février 2012 et appliquée depuis juillet 2012, vise à promouvoir la protection des bénéficiaires de l'assistance alimentaire contre d'éventuels préjudices ou abus. Un plan de travail connexe a été élaboré. Ce plan, qui a fait intervenir différentes unités du PAM chargées des politiques, de la problématique hommes-femmes, des ressources humaines, des enquêtes, de la déontologie et des aspects juridiques, porte sur les points suivants: i) révision et actualisation de la circulaire de la Directrice exécutive sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles; ii) élaboration d'orientations institutionnelles sur le même sujet à l'intention des bureaux de pays; iii) intégration de la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les plans de travail des bureaux de pays et lors de l'examen de la performance des coordonnateurs et d'autres membres du personnel responsables; et iv) formation du personnel et organisation d'ateliers de sensibilisation.
42. Le PAM a désigné un coordonnateur principal chargé de la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles pour diriger la mise en œuvre du plan de travail et rendre compte de l'état d'avancement de celui-ci. Le PAM est membre de l'Équipe spéciale mondiale du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles, dont le rôle est d'établir des modes opératoires normalisés interorganisations dans ce domaine, de diffuser des pratiques optimales et de faciliter les activités de plaidoyer et de sensibilisation.
43. En 2012 et en 2013, le PAM a sensibilisé le personnel sur la question de l'exploitation et de la violence sexuelles au moyen de formations dispensées au niveau national et régional en matière de protection; l'élaboration d'une formation électronique obligatoire sur le sujet est à l'étude. Dans le cadre des efforts déployés par la communauté mondiale d'aide humanitaire en vue de renforcer la diffusion des connaissances et les activités de plaidoyer,

le PAM a apporté un appui financier et d'autres formes de soutien afin que soit révisée une vidéo sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Cette vidéo souligne les obligations faites à l'ensemble du personnel humanitaire, aux sous-traitants et aux partenaires, telles qu'elles sont définies dans la circulaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies portant sur le sujet, ainsi que l'importance des mécanismes d'enregistrement des plaintes et de dispositifs fonctionnels de communication des informations. Le PAM envisage d'utiliser la vidéo comme outil de formation et de communication à l'intention de son personnel et de ses partenaires.

⇒ *Amélioration de la gestion axée sur les résultats et du suivi fondé sur la performance*

44. Le cadre de gestion de la performance établi par le PAM, qui est organisé autour des cinq Objectifs stratégiques et des cinq priorités de gestion, constitue le fondement de la gestion axée sur les résultats et du suivi et de la communication d'informations fondés sur la performance. Lors de l'élaboration du nouveau Plan stratégique, il a été tenu compte des enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de ces dernières années, de façon à définir plus précisément le Cadre de résultats stratégiques et le cadre utilisé pour évaluer les résultats de gestion. Pour faciliter l'utilisation et l'application de mesures plus détaillées, le PAM a aussi renforcé les procédures employées pour appliquer les indicateurs de performance clés et ses outils d'établissement de rapports. Les investissements importants qui ont été consentis ont permis d'enrichir les compétences du personnel par la formation. Ils ont aussi permis de mettre en place des systèmes d'information pour suivre le niveau de réalisation des Objectifs stratégiques et en rendre compte grâce, d'une part, à l'outil de suivi et d'évaluation des bureaux de pays et, d'autre part, pour une analyse par priorité de gestion, au Système intégré de gestion de la performance et des risques à l'échelle de l'organisation.
45. Partant de son propre suivi sur le terrain des produits et des effets directs obtenus, le PAM a contribué à l'élaboration du cadre du Comité permanent interorganisations consacré au suivi des interventions et à l'information, en permettant au groupe technique chargé du suivi de bénéficier de ses pratiques optimales et outils de collecte de données sur le terrain et d'établissement de rapports. Le cadre du Comité permanent interorganisations a pour objet d'harmoniser les résultats des interventions humanitaires; son application est actuellement expérimentée sur le terrain avant qu'il soit présenté pour approbation.
46. Le suivi régulier des indicateurs de produit et d'effet direct convenus pour l'ensemble des interventions humanitaires sera un élément essentiel du cycle des programmes d'action humanitaire qui vient d'être élaboré, car il fournira des informations susceptibles d'être exploitées dans la prise de décisions et la présentation des résultats.

FINANCEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE

Budget et dépenses des programmes d'action humanitaire

47. Au 17 mars 2013, le PAM avait reçu 1,17 milliard de dollars de contributions volontaires au titre du programme de travail de 2013, qui est actuellement évalué à 6,04 milliards de dollars pour venir en aide à 69,4 millions de bénéficiaires répartis dans 75 pays. Sur l'ensemble de 2012, il avait reçu 3,95 milliards de dollars au titre de son programme de travail, d'une valeur de 6,84 milliards de dollars. Depuis 2007, le financement mondial annuel du PAM a progressé de 1 milliard de dollars environ, mais ses besoins opérationnels et ses besoins estimés d'assistance alimentaire ont augmenté à un

rythme plus rapide en raison de la multiplication et de l'ampleur des crises qui se sont produites ces dernières années. Sur les quatre dernières années, le pourcentage moyen de ressources mobilisées en regard des besoins a été de 60 pour cent, soit une diminution de plus de 20 pour cent par rapport à 2007–2008.

⇒ *Évolution des montants alloués par les donateurs*

48. Bien que les fonds reçus par le PAM de la part aussi bien de ses donateurs traditionnels que de donateurs émergents aient atteint des niveaux record, le financement est devenu de plus en plus souple et prévisible, ce qui a permis une programmation plus efficace et plus efficace. En 2012, les contributions non affectées à des fins particulières représentaient 10,6 pour cent des contributions totales, soit 1,5 point de pourcentage de moins qu'en 2011 (12,1 pour cent). Pour améliorer la prévisibilité de son financement, le PAM conclut des accords de partenariat stratégique et des arrangements pluriannuels; en 2012, les Pays-Bas ont ainsi signé un accord multilatéral de deux ans et la Norvège, un accord de partenariat stratégique de quatre ans.
49. En 2013, le PAM scellera des accords de partenariat stratégique avec l'Irlande et la Fédération de Russie à l'occasion de la première visite officielle de la Directrice exécutive dans ces pays, ainsi qu'avec la Nouvelle-Zélande, afin d'officialiser les contributions multilatérales au budget ordinaire. L'Australie, le premier donateur à avoir passé un accord de partenariat stratégique, en 2009, signera à la mi-2013 son deuxième accord d'une durée de quatre ans.
50. Au cours de l'année écoulée, la Directrice exécutive a effectué deux visites officielles au Canada, dont le cadre de partenariat stratégique quinquennal a été signé en 2011. L'accord de partenariat stratégique du Luxembourg a été conclu en 2011, et la Belgique, le Cambodge, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont mis en place des accords pluriannuels. D'autres donateurs ont augmenté leurs contributions multilatérales ou aligné plus étroitement leurs contributions à emploi spécifique sur les procédures de hiérarchisation des priorités du PAM. De nombreux donateurs, dont le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, augmentent leurs contributions pluriannuelles affectées à des projets particuliers. Le PAM collabore avec la Fédération de Russie, qui assure actuellement la présidence du G20, pour encourager la prévisibilité de l'assistance alimentaire en œuvrant en faveur de l'adoption de la Convention relative à l'assistance alimentaire dans le cadre du programme de travail du G20.

⇒ *Point sur le Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres mécanismes de financement commun*

51. Au 22 mars 2013, le PAM avait reçu 50 millions de dollars par le biais de mécanismes de financement commun, dont 35 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) des Nations Unies. Depuis sa création en 2006, le CERF compte parmi les dix premiers donateurs du PAM, qui est l'un de ses principaux bénéficiaires. En 2012, le CERF s'est classé au septième rang des donateurs du PAM, en apportant 137 des 192 millions de dollars de fonds communs reçus. Ces contributions soutiennent les opérations d'assistance alimentaire que mène l'institution et le rôle de chef de file qu'elle assume dans les modules de la logistique et des télécommunications d'urgence. En 2012, 22 pour cent (42 millions de dollars) des fonds communs reçus par le PAM étaient affectés à des opérations spéciales. Les autres sources importantes de financement commun ont été les fonds d'intervention d'urgence, qui ont versé 6,7 millions de dollars, et les fonds humanitaires communs, qui ont contribué à hauteur de 31 millions

de dollars au financement de quatre des grandes opérations du PAM, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan.

⇒ *Partenariats avec le secteur privé*

52. En 2012, les dons versés par le secteur privé se sont élevés à 64,4 millions de dollars, en baisse par rapport à 2011. Ce recul est dû en partie à l'absence d'interventions majeures fortement médiatisées et donnant lieu à des mobilisations de fonds massives auprès du secteur privé. Une stratégie révisée relative aux partenariats visant à mobiliser des fonds ou à renforcer les capacités sera présentée au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2013.
53. En novembre 2012, le module de la logistique a accueilli une formation organisée par l'équipe d'intervention logistique à l'intention de partenaires d'entreprises privées du secteur (Agility, Maersk, TNT et UPS), qui fournissent régulièrement du matériel, des équipements et des connaissances techniques au module pour ses opérations. En partenariat avec l'Agence fédérale allemande de secours techniques, le module dispense aussi des formations destinées aux partenaires de réserve appartenant à des organisations partenaires et à des ONG œuvrant dans le domaine humanitaire.

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Amélioration de la préparation aux situations d'urgence, de la planification des interventions d'urgence et de l'alerte rapide

⇒ *Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise*

54. Le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP), prévu sur trois ans, a permis au PAM d'améliorer considérablement ses capacités de préparation aux situations d'urgence, la planification et son savoir-faire en matière d'alerte rapide. Conforme au Plan stratégique du PAM pour 2008–2013, le PREP intègre dans toutes ses activités les éléments appropriés inclus dans le Programme de transformation.
55. En octobre 2012, le Protocole de lancement des interventions d'urgence a été publié de façon à clarifier les rôles et les responsabilités entrant en jeu dans les situations d'urgence de niveaux 1, 2 et 3. Parmi les nombreux outils employés dans le cadre du PREP figure le Mécanisme de lancement des opérations d'urgence majeures, qui utilise un processus rationalisé, des procédures révisées et la délégation des pouvoirs pour que le PAM puisse intervenir en 72 heures en cas de crise soudaine de grande ampleur (niveau 3).
56. Le Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe a été introduit en juillet 2012 et a été mis en application dans 78 pour cent des bureaux de pays du PAM en vue d'établir les capacités de réaction nécessaires. Le guide s'accompagne d'un outil d'apprentissage électronique, et l'état de préparation opérationnel des bureaux de pays est suivi au moyen d'un outil en ligne. La méthode décrite dans ce guide a été adoptée dans la version révisée des Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire et des directives du module de la sécurité alimentaire relatives à la préparation aux situations d'urgence.

57. En 2012, le PAM a adopté, pour son dispositif d'alerte rapide et d'analyse, une approche axée sur les risques identifiés conformément au guide, qui consiste à surveiller, étudier et signaler à l'avance les dangers. Les informations communiquées lors des alertes rapides mettent en évidence les risques sérieux de conflit, de crise économique et de catastrophe naturelle, et sont exploitées dans le cadre des principaux processus institutionnels du PAM, notamment pour préparer les opérations et affecter des ressources (gestion des filières d'approvisionnement). L'analyse multirisque utilisant les produits de localisation géospatiale et de télédétection a abouti à une préparation plus efficace. En 2012, un module de formation aux systèmes d'information géographique a été élaboré afin de renforcer les capacités du PAM, des partenaires et des gouvernements.
58. Le PAM a également dirigé la transformation du Rapport d'alerte rapide du Comité permanent interorganisations en un produit semestriel fondé sur les risques.
59. Le Programme de partenariat du PAM en matière de capacités (CAPRO) a été lancé à titre pilote en 2011. Le programme CAPRO facilite la gestion des activités au cours desquelles le PAM utilise son savoir-faire afin de consolider les moyens dont disposent les autorités nationales pour se préparer aux catastrophes et intervenir en cas de crise, ce qui contribue au bout du compte à renforcer la résilience à l'échelle locale. Dans chaque pays où des activités CAPRO ont commencé ou ont été mises en œuvre, le PAM compte au moins un partenaire humanitaire pour veiller à ce que les programmes soient cohérents, alignés et intégrés avec ceux des partenaires et des gouvernements.

⇒ *Dispositifs de veille et formation*

60. Lorsqu'il n'a pas de capacités internes, le PAM fait appel à des partenaires de réserve. Vingt accords ont été signés, et la liste des partenaires est actuellement étoffée pour combler certaines lacunes et répondre aux besoins. Deux nouveaux partenaires ont conclu des accords en 2012: le Conseil estonien de la protection civile et le Centre finlandais de gestion des crises.
61. En 2012 toujours, 143 déploiements, représentant une valeur de 14,4 millions de dollars, ont été effectués à destination de 37 pays, de tous les bureaux régionaux du PAM et du Siège. Bien que les partenaires de réserve maintiennent des capacités majeures dans le secteur de la logistique, environ les deux tiers de leurs activités ont consisté à appuyer des fonctions relevant d'autres domaines.
62. Le module de la logistique forme le personnel des organisations humanitaires et du secteur privé à collaborer avec lui dans le cadre des interventions d'urgence. En 2012, deux cours de formation dispensés par une équipe d'intervention logistique ont réuni chacun 22 participants ainsi que 20 à 30 facilitateurs représentant 15 organisations humanitaires. En septembre 2012, 244 acteurs humanitaires avaient reçu une formation sur les interventions du module de la logistique.
63. Le PAM collabore avec le Gouvernement luxembourgeois et un consortium d'entreprises privées basées au Luxembourg au projet baptisé *emergency.lu* qui, en combinaison avec l'initiative d'Ericsson intitulée "*Wireless LAN in Disaster and Emergency Response*" et des composantes mises en place par le PAM, offre une structure intégrée permettant de déployer rapidement des télécommunications d'urgence en cas de crise. Un réservoir d'agents de réserve aide à améliorer les communications entre les équipes d'intervention d'urgence sur le terrain et au Siège, et facilite la coordination sur site. La communauté d'aide humanitaire utilisera la structure susmentionnée dans le cadre des services du module des télécommunications d'urgence, et les composantes de cette structure moderniseront et renforceront grandement les moyens informatiques dont dispose

le PAM en sa qualité de chef de file de module lors des interventions mondiales d'urgence; le dispositif a déjà été déployé au Mali et au Soudan du Sud.

64. En 2012, le module mondial de la sécurité alimentaire a formé 187 participants à collaborer en tant que coordonnateurs et responsables de l'information avec des ONG partenaires, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), la FAO et le PAM. La formation régionale a été dispensée en anglais, en espagnol et en français. Elle a été organisée à Rome, Nairobi, Bangkok, Kuala Lumpur, Bamako, Panama et Dakar, et a porté sur des connaissances humanitaires d'ordre général et sur des questions techniques. Un module d'apprentissage électronique est en cours d'élaboration à l'intention des organismes co-chefs de file et d'autres partenaires.
65. Le module mondial de la sécurité alimentaire a déployé du personnel du PAM et de la FAO dans le cadre de partenariats de réserve visant à aider les modules nationaux à coordonner leur action et à gérer l'information. De nouveaux accords passés avec les ONG partenaires CARE et World Vision ont permis de dépêcher du personnel en Afrique de l'Ouest et au Kenya. Des accords de principe ont mis à disposition des connaissances techniques dans les domaines de la problématique hommes-femmes (GenCap/NRC), de la protection (ProCap/NRC et NorCap/NRC)⁵, ainsi que du vieillissement et du handicap (HelpAge). D'autres sont en cours de négociation. Le PAM, la FAO et la FICR procurent également des connaissances techniques en matière d'élaboration des programmes.

Plaidoyer et gestion de l'information

⇒ *Promotion des principes humanitaires et du droit humanitaire international, et plaidoyer en faveur des besoins humanitaires*

66. Depuis juillet 2012, la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de protection a permis de sensibiliser aux principes humanitaires et au droit international, ainsi qu'à leur application dans les opérations du PAM. À ce jour, 450 personnes appartenant au personnel du PAM, de partenaires et de gouvernements hôtes ont reçu une formation sur l'approche suivie par le PAM en matière de protection, sur les principes humanitaires et sur le cadre juridique. Ces formations se sont déroulées au Burkina Faso, au Kenya, au Mali, au Pakistan, aux Philippines, dans les quatre pays touchés par la crise provoquée par les réfugiés syriens (Égypte, Jordanie, Liban et Turquie), dans trois bureaux régionaux (Bangkok, Johannesburg et Panama) recouvrant 28 pays supplémentaires et au Siège. Au niveau interorganisations et à l'échelle mondiale, le PAM s'emploie à répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations touchées et à préparer le terrain à l'action humanitaire, en particulier dans les environnements instables où une présence intégrée des Nations Unies est envisagée ou examinée, par exemple au Mali, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et en Somalie.

⁵ Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes (GenCap); Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC); Projet de capacité de protection de réserve (ProCap); Norwegian Capacity (NorCap).

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAPRO	Programme de partenariat en matière de capacités
CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	organisation non gouvernementale
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
RITA	application pour le suivi des articles de secours
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance